

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 006-311/16/BM

■ Demande de subvention auprès de l'Etat et tout autre organisme pour 15 opérations structurantes dans le cadre de la stratégie de développement du territoire de la Métropole

FAG 16/578/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La loi de finances pour 2016 a créé une dotation de soutien à l'investissement public local pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale. Le fonds a vocation à accompagner le financement de projets structurants au plan local inscrits notamment dans les priorités suivantes :

- rénovation thermique,
- transition énergétique,
- développement des énergies renouvelables,
- mise aux normes des équipements,
- développement des infrastructures en faveur de la mobilité,
- développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements,
- réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement d'habitants.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Août 2016

Par ailleurs, cette dotation est également destinée aux projets portant sur la revitalisation des bourgs centres et l'attractivité des territoires ruraux. Cette thématique recouvre la création, l'aménagement, la rénovation des bâtiments et équipements communaux communautaires liés aux services aux populations (équipements culturels, de santé, sportifs ou de loisirs..) les projets en lien avec le développement économique, la redynamisation du commerce indépendant, tout particulièrement en centre-ville, la construction ou la rénovation de logements, les projets en lien avec la mobilité au quotidien, les équipements permettant la réception de la téléphonie mobile dans les communes qui ne sont couvertes par aucun opérateur.

La Métropole porte un certain nombre d'opérations structurantes qui s'inscrivent dans la stratégie de développement de son territoire et qui sont éligibles à cette dotation. Ces opérations dont les aides financières permettront leur réalisation sont les suivantes :

- Voie douce - LA CIOTAT
- PUP de la Mirabelle MARSEILLE : Réalisation en partie de la U400 pour la desserte du programme Pitch Promotion (161 logements dont 62 sociaux) et foncier Ville (capacité 150 logements).
- Aménagement de l'accès et du parking du futur établissement scolaire - CARNOUX
- Aménagement de l'esplanade du Général De Gaulle – CASSIS
- Aménagement des abords de la Mairie - CEYRESTE
- Voie de liaison Salle des fêtes- Ecole – ENSUES LA REDONNE
- Aménagement des voies du PAE des Coullins – ENSUES LA REDONNE
- Aménagement du bd de Sainte Marguerite au droit des hôpitaux -MARSEILLE
- Elargissement de la traverse de Gibraltar - MARSEILLE
- Aménagement du bd Ange Delestrade - PLAN de CUQUES
- Parking Relais BOISERAIE - MARSEILLE
- Rénovation de la piscine Yves Blanc – AIX
- SMAC Salle des musiques actuelles - AIX
- Couloirs bus entre le parc relais Malacrida et le centre-ville- AIX
- Pont de la Guiramande- AIX

A cet égard, la présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de l'Etat et de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer les demandes y afférentes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du 17 Mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Oùï le rapport ci-dessus,

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Août 2016

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

Qu'il convient de procéder à la réalisation des 15 opérations suivantes :

- Voie douce Tranche 2- LA CIOTAT
- PUP de la Mirabelle MARSEILLE : Réalisation en partie de la U400 pour la desserte du programme Pitch Promotion (161 logements dont 62 sociaux) et foncier Ville (capacité 150 logements).
- Aménagement de l'accès et du parking du futur établissement scolaire - CARNOUX
- Aménagement de l'esplanade du Général De Gaulle – CASSIS
- Aménagement des abords de la Mairie - CEYRESTE
- Voie de liaison Salle des fêtes- Ecole – ENSUES LA REDONNE
- Aménagement des voies du PAE des Coullins – ENSUES LA REDONNE
- Aménagement du bd de Sainte Marguerite au droit des hôpitaux -MARSEILLE
- Elargissement de la traverse de Gibraltar - MARSEILLE
- Aménagement du bd Ange Delestrade - PLAN de CUQUES
- Parking Relais BOISERAIE - MARSEILLE
- Rénovation de la piscine Yves Blanc – AIX
- Construction et Aménagement de la Salle des musiques actuelles (SMAC) - AIX
- Couloirs bus entre le parc relais Malacrida et le centre-ville- AIX
- Pont de la Guiramande- AIX

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, , les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau et l'ADEME ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

Article 2 :

La recette correspondante est inscrite au budget primitif 2016 et suivants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Finances

Roland BLUM

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Août 2016**